



# Commune de DORTAN (01590)

5. Institutions et vie politique  
5.7 – Intercommunalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025 N° 2025-049

Nombre de conseillers : Acte rendu exécutoire après :

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 16

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 10/12/2025
- affichage du 11/12/2025 au 10/02/2026

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

Date de la convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2025

**PRESENTS** : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Jérôme VERGNE - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI - Ermeline BAPTISTA

**EXCUSEES** : Claire EL AZIFI BOULAÏCH (pouvoir à Wilfried LAURIER)

**ABSENTES** : Gulperi BILICI - Aurore DUPLESSIS - Arielle PENAZZI

**Secrétaire de séance** : Lydie GENAUDET

### OBJET :

- CONVENTION DE MISE  
A DISPOSITION DU MUR  
DE MERDANÇON AU  
PNRHJ

Mme le Maire rappelle aux conseillers la délibération n°2024-048 du 14 octobre 2024 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition du mur du Merdançon à des fins de protection contre les inondations à intervenir entre la Commune de DORTAN et le Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Les parcelles concernées par ce projet de mise à disposition se situaient en rive gauche et droite du Merdançon. Elle explique qu'une de ces parcelles a fait l'objet d'une division en plusieurs terrains en vue d'une cession à des particuliers. Il convient donc d'approuver la convention modifiée actant que les parcelles concernées par la mise à disposition sont cadastrées AD 008, AD 418, AC 219 et AC 220.

Les autres modalités de la convention demeurent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition du mur du Merdançon à intervenir entre la Commune de DORTAN et le Parc Naturel Régional du Haut-Jura dont le projet est joint à cette délibération.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y référant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,  
Marianne DUBARE



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MUR DE MERDANCON AU  
PNRHJ

.....  
Date de décision: 08/12/2025

Date de réception de l'accusé 10/12/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : DEL2025049

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20251208-DEL2025049-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7

Institutions et vie politique

Intercommunalité

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DEL 2025 049 DU 08122025 CONV MISE A DISPO MUR MERDANCON AU  
PNRHJ.pdf ( 99\_DE-001-210101481-20251210-DEL2025049-DE-1-  
1\_1.pdf )

Annexe : DEL 2025 049 CONV MISE A DISPO MUR MERDANCON PNRHJ.pdf ( 73\_CO-001-210101481-20251210-DEL2025049-DE-1-1\_2.pdf )  
CONVENTION MISE A DISPO MUR MERDANCON PNRHJ